

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : HT 625 Contact Adhesive

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésif pour la mise en œuvre de tous les matériaux isolants flexibles ArmaFlex (sauf ArmaFlex Ultima).

1.3. Fournisseur

Fabricant

Armacell LLC
55 Vilcom Center Drive
Suite 200, Chapel Hill, NC, 27514
T +1 800 866 5638
Kartik.a.patel@armacell.com

Distributeur

Armacell Canada
153 Van Kirk Drive
Brampton, Ontario
Canada L7A 1A4
(905) 846-3666

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +1 919 304 3846

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Eye Irrit. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
- H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS CA) :

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Acétate d'éthyle	Acetic acid, ethyl ester / Ethyl ethanoate / ETHYL ACETATE	n° CAS: 141-78-6	30 – 60

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 4 et 11 atomes de carbone (C4-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 20 et 190°C (entre - 4 et 374°F).]	n° CAS: 64742-49-0	15 – 40
Méthyléthylcétone	Butanone / 2-Butanone / éthylméthylcétone / butanone	n° CAS: 78-93-3	10 – 30
Oxyde de zinc	Zinc (oxyde de) / Oxyde de zinc / oxyde de zinc	n° CAS: 1314-13-2	0,1 – 1
Colophane	Résine	n° CAS: 8050-09-7	0,1 – 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mesures d'hygiène	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Éviter la chaleur et le soleil direct. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
Durée de stockage maximale	: 18 mois
Température de stockage	: 15 – 30 °C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl acetate
ACGIH OEL TWA [ppm]	400 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	200 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	300 ppm
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	2 mg/l Parameter: MEK - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
Oxyde de zinc (1314-13-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Zinc oxide
ACGIH OEL TWA	2 mg/m³ (respirable particulate matter)
ACGIH OEL STEL	10 mg/m³ (respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2021
Colophane (8050-09-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	0,001 mg/m³ (inhalable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	dermal sensitizer

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Matériau ignifuge et antistatique recommandé.

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Solvants
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 °C Substance référence: Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)
Point d'éclair	: -26 °C Substance référence: Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de la vapeur	: 21 kPa (20 °C) Substance référence: Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,84 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Non miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 535,714 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 450 mPa·s (20 °C)

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Limites d'explosivité : Limite inférieure d'explosivité (LIE): 1 vol % Substance référence: Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)
Limite supérieure d'explosivité (LSE): 12,8 vol % Substance référence: Acétate d'éthyle (141-78-6)

9.2. Autres informations

Teneur en solvant : ≈ 82 %
Teneur en matières solides : ≈ 18 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Matières incompatibles : Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.
Temps de durcissement : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 orale	4934 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 18000 mg/kg
CL50 inhalation rat	4000 ppm/4h
ATE CA (orale)	4934 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4000 ppmv/4h
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, 95% CL: 9,63 - 20,77
CL50 inhalation rat	73680 ppm/4h
ATE CA (gaz)	73680 ppmv/4h
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2483 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	11700 ppm/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	34,5 mg/l/4h
ATE CA (orale)	2483 mg/kg de poids corporel

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
ATE CA (cutané)	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	11700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	34,5 mg/l/4h
Oxyde de zinc (1314-13-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane (8050-09-7)	
DL50 orale rat	7600 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg
CL50 inhalation rat	1,5 mg/l/4h
ATE CA (orale)	7600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	1,5 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,71 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)
Oxyde de zinc (1314-13-2)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	31,52 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé.

Armaflex HT625	
Viscosité, cinématique	535,714 mm ² /s
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 - Poisson [1]	220 – 250 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	484 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	560 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	2,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
FBC - Poissons [1]	30
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,6
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
CL50 - Poisson [1]	8,41 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	4,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	12,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
CE50 72h - Algues [2]	18,9 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 - Poisson [1]	3130 – 3320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	> 520 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	5091 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	1972 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	2029 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique algues	93 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,3
Oxyde de zinc (1314-13-2)	
CL50 - Poisson [1]	1,55 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static])
Colophane (8050-09-7)	
CL50 - Poisson [1]	5,4 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	3,8 – 5,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	400 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
12.2. Persistance et dégradabilité	
Armaflex HT625	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Armaflex HT625	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
FBC - Poissons [1]	30
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,6
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,3
12.4. Mobilité dans le sol	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,6
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,3

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : ADHÉSIFS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3
Étiquettes de danger (TMD) : 3
:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG
N° ONU (TDG) : UN1133
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Armaflex HT625

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-25-2021

Date de révision : 06-25-2021

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.